

CONFERENCE DE COORDINATION
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INSULAIRES

*Compte rendu de la réunion d'installation
du 03 octobre 2003
Hôtel de Région – AJACCIO*

ETAIENT PRESENTS :

• **Collectivité Territoriale de Corse :**

- **Jean Baggioni, Président du Conseil Exécutif**
- **José Rossi, Président de l'Assemblée de Corse**
- **Dominique Levy-Druon, Directeur Général des Services**
- **José Colombani, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Exécutif**
- **Norbert Pancrazi, Directeur Général Adjoint des Services**
- **Catherine Istria, Secrétaire Générale du Conseil Exécutif**
- **Jean Cagniard, Conseiller auprès du Président du Conseil Exécutif**

• **Département de la Haute-Corse :**

- **Paul Giacobbi, Président du Conseil Général, Député de la Haute-Corse**
- **Jean-Pierre Colonna d'Istria, Directeur Général des Services**

• **Département de la Corse-du-Sud :**

- **Nicolas Alfonsi, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant le Président Noël Sarrola**
- **Jean-Jacques Panunzi, Vice-Président du Conseil Général**
- **Jean-Louis Luciani, Vice-Président du Conseil Général**
- **Jean-François Profizi, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général**

ORDRE DU JOUR

I/ **PREAMBULE** : *Interventions des quatre Présidents*

II/ **ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS D'ACTUALITE**

- *Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (P.A.D.D.U.C.)*
- *Programme exceptionnel d'Investissement (P.E.I.)*

III/ **SUGGESTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA COORDINATION DES COMPETENCES ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET LES DEPARTEMENTS ET EXPERIMENTATION DE LA NOTION DE COLLECTIVITE CHEF DE FILE**

IV/ **SUIVI DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE**

I/ PREAMBULE : Interventions des quatre Présidents

Jean Baggioni, Président de la Conférence, souligne que cette instance de coordination n'est pas une institution nouvelle.

Au demeurant, une conférence d'harmonisation des investissements des collectivités locales était prévue par les lois de décentralisation depuis 1983.

Il rappelle les raisons pour lesquelles la Conférence – prévue à l'article 54 de la loi du 22 janvier 2002 – n'a pas été réunie jusqu'à présent (pas d'interférence avec le débat sur la création d'une collectivité unique en Corse ni avec les assises des libertés locales).

Il précise les missions dévolues à cette Conférence (échange d'informations, coordination des politiques notamment en matière d'investissements) et souligne que l'un des objectifs principaux consistera à concevoir des dispositifs d'intervention conjoints, destinés à rendre les procédures plus simples, lisibles et cohérentes dans des domaines précis.

Nicolas Alfonsi se réjouit de cette initiative. Il estime que plus la Conférence se réunira, moins les réformes institutionnelles seront à l'ordre du jour. En tout état de cause, les chevauchements de compétences ne sont pas très conséquents.

La notion de « chef de file », introduite par la réforme constitutionnelle doit être considérée avec discernement. Dans certains domaines, les Départements sont en pointe (social, voirie secondaire) et doivent nécessairement conserver la maîtrise d'ouvrage. Dans d'autres, une concertation interdépartementale n'implique pas d'intervention de la C.T.C.

Par ailleurs, la Conférence peut contribuer à l'harmonisation de certains règlements d'aides (ex : en faveur des Communes).

Paul Giacobbi estime pour sa part que cette Conférence doit s'assigner une obligation de réussite. Il relève qu'il existe déjà un certain nombre de domaines où la coopération CTC / Départements fonctionne déjà (réseau routier).

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, une expérience en cours (Costa Verde) a démontré qu'il était possible de promouvoir une démarche contractuelle croisée.

Il énumère ensuite les thèmes de collaboration possibles (cf. : point N°3).

Selon lui, il existe quatre niveaux progressifs d'intervention selon la nature des questions à traiter :

- au minimum, il s'agit d'institutionnaliser de bonnes pratiques, en développant l'échange d'informations ;
- ensuite, il convient de travailler autant que faire se peut, à l'harmonisation des procédures administratives (par exemple dans le domaine de l'eau et de l'assainissement) ;

- puis, il est possible dans certains cas de mettre en œuvre la notion de chef de file au niveau régional ou départemental selon le cas. La concrétisation de cette notion passe par la création de « guichets uniques » et l'engagement conjoint d'instruire les dossiers dans un délai déterminé vis à vis des tiers ;
- enfin, certaines questions mériteront des arbitrages politiques qui pourront être rendus directement par la Conférence.

En conclusion, Paul Giacobbi souligne l'intérêt de généraliser le contrat comme méthode de travail, soit dans les rapports entre membres de la Conférence, soit dans les relations des trois collectivités avec les tiers, notamment les Communes et leurs groupements.

La mise en place de groupes de travail thématiques ou techniques à différents niveaux, permettra enfin à l'ensemble des partenaires de travailler avec davantage d'efficacité.

José Rossi souscrit à l'ensemble des propos de Paul Giacobbi, notamment en ce qui concerne la contractualisation. Il considère qu'une politique de coopération doit s'étendre au minimum sur trois années.

Jean Baggioni souligne que l'approche de la C.T.C. consiste à ne rien exclure a priori du champ de la coopération. Il cite le cas de la politique culturelle : le fait que la C.T.C. gère désormais un bloc de compétences en ce domaine ne doit pas conduire à un désengagement des Départements, par exemple en matière de soutien aux associations et à une compensation corollaire de ce désengagement par la C.T.C., sinon celle-ci pourrait se voir contrainte de minorer d'autant le soutien qu'elle accorde aux Départements dans d'autres secteurs.

Nicolas Alfonsi estime que l'aide aux associations fait précisément partie des thèmes méritant harmonisation des interventions des trois collectivités.

II/ ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS D'ACTUALITE

- *Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (P.A.D.D.U.C.) :*

Jean Baggioni invite M. Cagniard à dresser l'état d'avancement de ce dossier essentiel, à l'élaboration duquel les Départements doivent prendre toute leur part, notamment au sein des groupes de travail.

N.B. : Une note de synthèse est remise en séance.

Paul Giacobbi soulève la question de l'application du pouvoir d'expérimentation concernant les mesures d'application de la loi littoral.

- *Programme exceptionnel d'Investissement (P.E.I.)*

Jean Baggioni commente une note de synthèse distribuée en séance. Au terme d'un rapide échange, les Présidents conviennent de faire un point régulier sur l'état d'avancement de la convention d'application du P.E.I.

III/ SUGGESTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA COORDINATION DES COMPETENCES ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET LES DEPARTEMENTS

Les Présidents s'accordent à reconnaître l'importance de certains thèmes nécessitant un traitement prioritaire : les incendies, les déchets, l'eau et l'assainissement.

Jean Baggioni indique en outre qu'un recensement exhaustif a été établi par les Services, les Offices et Agences de la C.T.C. et pourrait servir de canevas d'étude en vue d'une prochaine réunion. Les domaines de coopération sont d'importance inégale et nécessitent parfois une simple harmonisation de règlements d'aides existants (cf. : annexe).

José Rossi estime que la problématique sanitaire et sociale ne doit pas être oubliée (aide aux personnes âgées, infrastructures hospitalières) d'autant que celle-ci pourrait judicieusement être intégrée dans une stratégie d'aménagement du territoire.

Paul Giacobbi identifie, outre les trois sujets prioritaires, un champ d'étude assez large comprenant :

- l'aide aux communes ;
- la planification et l'urbanisme ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nicolas Alfonsi estime pour sa part, en complément des suggestions faites, que le réseau routier peut également faire l'objet d'une meilleure coordination des interventions (y compris au plan des panneaux publicitaires aux abords).

A cet égard, Jean Baggioni rappelle sa proposition tendant à identifier une « route périmétrique » d'intérêt régional, faisant le tour de la Corse.

IV/ SUIVI DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

Les quatre Présidents constatent l'utilité de cette Conférence eu égard au nombre de sujets à traiter.

Ils décident la mise en place d'une structure administrative permanente de support composée de trois « référents » (MM. Pancrazi, Profizi, Colonna d'Istria). Celle-ci devra se réunir au plus tôt, pour préparer la deuxième réunion de la Conférence, en élaborant avec les techniciens des différents secteurs, des propositions d'harmonisation des politiques territoriales.

Les Présidents décident que cette deuxième réunion aura lieu le vendredi 12 décembre à 15 H 30 à l'Hôtel de Région.

L'ordre du jour en sera le suivant :

- analyse et propositions de coordination en matière de déchets et d'incendies ;
- état des domaines de compétences croisées ;
- précisions sur la notion de « collectivité chef de file » ;
- examen du projet de loi sur les « responsabilités locales » (approuvé par le Conseil des Ministres du 1^{er} octobre 2003) et de ses conséquences sur les relations C.T.C. / Départements.

Pour la circonstance, les Présidents des deux communautés d'agglomérations, seront invités à participer à la réunion de cette Conférence.
